

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.09.085.B

**Travaux
d'aménagement du
versant Ouest du
Pôle d'Echanges
Multimodal (PEM) et
des espaces publics
du secteur de la gare
d'Angoulême -
Lancement d'un
appel d'offres**

LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 août 2018**

Secrétaire de séance : Alain THOMAS

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jean REVEREAULT, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.09.085.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU VERSANT OUEST DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) ET DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR DE LA GARE D'ANGOULEME - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

Le projet du parvis Ouest du pôle d'échanges multimodal développé entre le pied de la passerelle et la médiathèque, a été élaboré dans la perspective de donner un second accès (vélos, piétons, voirie et stationnement) à la gare LGV et de désengorger le parvis existant, tout en améliorant la qualité des espaces publics en prolongeant l'effet « jardin » de l'Alpha sur le parvis qui accueillera le pied de la passerelle.

Véritable articulation liant le quartier de l'Houmeau, ce parvis sera traité à la fois comme espace de mobilité et comme transition depuis la gare vers le quartier de L'Houmeau et les rives de Charente.

Par ailleurs, les marchés de travaux des espaces publics du secteur gare sont en cours de résiliation du fait d'importantes modifications liées d'une part, aux projets d'aménagement des îlots Renaudin et Didelon et, d'autre part, aux demandes présentées par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) dans le cadre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) dans laquelle l'aménagement des espaces publics nécessite l'obtention d'un permis d'aménager (loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine).

Au stade des Avant-Projets, le coût estimatif des travaux est fixé à 3 174 060,95 € HT (dont 1 697 041,10 € HT pour la partie PEM Parvis Ouest et 1 477 019,85 € HT pour les travaux relatifs aux espaces publics du secteur gare y compris l'éclairage public).

Les travaux sont phasés en fonction de l'avancement des travaux des îlots. Ils sont prévus de début 2019 à août 2020. Les travaux du parvis ouest sont quant à eux prévus de fin février 2019 à août 2019.

Par délibération n°279 du 28 juin 2018, le conseil communautaire a validé l'avant-projet (AVP) du parvis ouest, ainsi que l'avant-projet des espaces publics de la gare par délibération n°126 du 24 mars 2016. Il convient maintenant de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

La décomposition des lots et leur estimation sont les suivantes :

- Lot n°1 : Voirie Réseaux Divers (VRD) estimé à 2 259 193,00 euros HT
- Lot n°2 : Maçonneries estimé à 424 625,00 euros HT
- Lot n°3 : Serrurerie, ferronnerie et mobiliers estimé à 125 700,00 euros HT
- Lot n°4 : Espaces paysagers estimé à 87 904,45 euros HT
- Lot n°5 : Electricité et éclairage public estimé à 157 288,00 euros HT
- Lot n°6 : Contrôle d'accès estimé à 119 350,00 euros HT

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 32, 42 de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 et des articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les marchés sont simples à prix unitaires sur quantités constatées, par application des prix définis dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et dans le détail estimatif.

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionné ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en qualité de Vice-Présidente en charge de la commande publique, à signer les marchés à intervenir et tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal sur l'AP/CP n°14 secteur gare pour les travaux d'espaces publics de la gare et sur l'AP/CP n°16 pour le parvis ouest.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 septembre 2018	<u>Affiché le :</u> 10 septembre 2018